

# LE PROCESSUS DU PLAN D'ÉDUCATION INDIVIDUEL (PEI)

## Après le CIPR

Les directeurs sont tenus de s'assurer qu'un PEI est créé pour chaque élève identifié comme exceptionnel dans les **30 jours** suivant la décision du CIPR.



Il est possible d'avoir un PEI sans identification formelle via le processus du CIPR

Demarrer

## Plan d'enseignement individualisé (PEI)

Le PEI est un document écrit qui décrit le programme et/ou les services d'éducation en matière d'enfance en difficulté qui seront offerts à l'élève pour l'aider à atteindre ses objectifs et ses attentes d'apprentissage.



### Élaboration du PEI

Les parents et les élèves de plus de 16 ans doivent être consultés pendant le processus. Le PEI doit inclure les informations suivantes :

- Le nom et le poste de tous les membres de l'équipe de développement
- Toutes les sources d'information utilisées pour la création du PEI
- Conditions médicales et évaluations
- Forces et besoins de l'élève



### Les PEI peuvent comprendre :

#### Mesures d'adaptation

Changements apportés à la façon dont l'élève apprend la matière



#### Modifications

Changements apportés à ce que l'on enseigne à un élève ou à ce qu'il est censé apprendre



#### Programmes alternatifs

Élaborés pour aider les étudiants à acquérir des expériences en dehors du programme d'études.



## Partager le PEI

Une fois le PEI créé, il doit être partagé avec :

- Parents
- Étudiants 16+
- Tous les membres du personnel directement responsables de l'instruction



Il doit également être mis dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'étudiant

## Le PEI en action



Les enseignants et le personnel de soutien sont responsables de la mise en œuvre du PEI

Le PEI doit être révisé trois fois par an au primaire et chaque semestre au secondaire.

Le PEI ne peut pas faire l'objet d'un appel.

Les préoccupations peuvent être discutées avec les enseignants, le directeur, le conseil scolaire. Les plaintes pour manquement aux mesures d'adaptation peuvent être déposées auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.

Voir le guide complet

Spécial  
Éducation en  
Ontario :  
Un guide pour les  
étudiants et les  
aidants

disponible à  
[www.jfcy.org/fr/  
leucationspeciale](http://www.jfcy.org/fr/leucationspeciale)